

# INTERSYNDICALE IBM MONTPELLIER

CFDT / CFTC / CFE-CGC / CGT / FO / SNA / UNSA

## Pour la défense de nos salaires

Réunis en assemblées générales à l'initiative de tous les syndicats, les salariés ont décidé de manifester le **MARDI 20 MAI**, par des **ARRETS DE TRAVAIL** et des rassemblements dans chaque établissement d'IBM France.

### BILAN TRES NEGATIF POUR LES SALARIES D'IBM

Les résultats financiers d'IBM	Le résultat pour les SALARIES !
<p><b>2007</b> : +18% du bénéfice net par action pour <b>100 %</b> des actionnaires et 20 trimestres d'affilée de croissance.</p> <p><b>Premier trimestre 2008</b> : un bénéfice par action de 1,65 \$, soit une augmentation de 36 %.</p> <p>IBM France : <b>22 % d'augmentation en 2006 / 2007</b> pour les 10 plus hautes rémunérations.</p> <p>« <b>Plan salaire</b> » <b>actionnaires</b> : de 2006 à 2010, IBM a prévu d'augmenter de 5 dollars le dividende par action soit + 80 %. Sur les 12 dernières années, <b>540 %</b> d'augmentation du montant des dividendes.</p> <p><b>Coût pour IBM France des stocks options</b> exercées ou provisionnées en 2007 : 65 M€ soit 9.5 % de la masse salariale ...</p>	<p><b>Plan salaire 2007</b> : 2,2% répartis sur <b>50% du personnel</b> seulement.</p> <p>Toujours rien de prévu pour <b>2008</b> !</p> <p>Toujours plus <b>de salaires inférieurs à la rémunération annuelle garantie</b>.</p> <p><b>Depuis 2003, 60% du personnel a perdu entre 4 et 10% de pouvoir d'achat</b> par rapport à l'indice INSEE.</p> <p><b>0%</b> d'intéressement,</p> <p><b>0%</b> de participation depuis 1991 !</p> <p><b>0%</b> pour le rattrapage obligatoire des inégalités de salaires hommes - femmes.</p>

### REVENDEICATIONS DE L'INTERSYNDICALE

(prenant en compte les reculs salariaux de ces dernières années)

1. Augmentation générale de 4,5 % des salaires mensuels de base avec un minimum de 150 euros,
2. Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis plusieurs années : augmentation complémentaire en 2008 de 5 % des salaires mensuels de base avec un minimum de 300 €
3. Pas de salaires mensuels inférieurs au douzième de la RAG (rémunération annuelle garantie)
4. Négociation d'accords sur la participation et l'intéressement pour que ceux-ci déclenchent.
5. Arrêt de toutes les discriminations salariales notamment celles liées au sexe, à l'âge, à l'origine (embauche dans des ex-filiales), ou vis-à-vis des temps partiels.

**Sans la mobilisation du personnel, ces revendications légitimes ne pourront pas aboutir ce sera encore travailler plus pour gagner moins !**

**MARDI 20 MAI 2008, RENDEZ VOUS A 10 H**  
**PLACE de la LIBERTEE**  
**Animation et déjeuner champêtre prévus**